

À FAIRE PARAÎTRE DANS OUEST-FRANCE ET PRESSE OCÉAN

AVIS ADMINISTRATIFS

Commune de Joué-sur-Erdre

Prescription de la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sur le secteur du Bois Jean

Par délibération en date du 06 janvier 2025, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Joué-sur-Erdre au niveau du secteur du « Bois Jean » avec création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil limitées (=STECAL), aux fins de permettre à la Fédération Départementale de Chasse de Loire-Atlantique de transférer les bâtiments administratifs en lien avec son activité sur la Commune de Joué-sur-Erdre, au lieudit « Le Bois Jean ».

À cette fin, une concertation préalable avec la population se déroulera sur une période de 2 mois allant du 03 février 2025 au 03 avril 2025 inclus.

Une première réunion publique aura lieu le mercredi 12 février 2025 à 19 h 00 à la salle de l'Auvinière.

Une deuxième réunion publique aura lieu le mercredi 02 avril 2025 à 19 h 00 à la salle de l'Auvinière.

Pendant toute la durée de la concertation jusqu'à l'arrêt du projet, le dossier explicatif du projet sera à disposition du public à la mairie, ainsi que sur le site internet de la commune de Joué-sur-Erdre <https://www.jouesurerdre.fr>

Une information relative à cette révision allégée n° 1 sera relatée dans le flash info mensuel du mois de mars.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre en mairie, ou les adresser par écrit en mairie de Joué-sur-Erdre, 87 rue du Bocage, 44440 Joué-sur-Erdre, ou par mail adressé à mairie@jouesurerdre.fr.

À l'issue de la concertation, un bilan sera présenté au conseil municipal pour ouverture ultérieure d'une enquête publique.